

ASA DES ARROSANTS BRESSIERES- ROMARINS

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

Nouvelle Adresse : SICAS



305 Chemin du Pavillon
13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.bressieres-romarins@outlook.com

Nombre de titulaire	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion 2 ^{ème} Réunion	3
Nombre de présents et représentés	3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Référence : DEL_2025/04

Objet : Reprise et affectation des résultats 2024

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt cinq et le dix-neuf juin à quinze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des Arrosants de Bressières-Romarins, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 10 Juin 2025.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les résultats du compte administratif 2024 constatés, des sections de fonctionnement et d'investissement.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

ARTICLE 1^{er} : d'approuver les résultats de clôture de l'exercice 2024 :

- Excédent de **59 598,09 €** (CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX-HUIT EUROS ET NEUF CENTS) à la section de fonctionnement
- Déficit de **12 500 €** (DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS) à la section d'investissement

ARTICLE 2 : de constater l'affectation de résultat de clôture de la section de fonctionnement au BS 2025 comme suit :

- au compte R002 : **47 098.09 €** (QUARANTE SEPT MILLE QUATRE VINGT DIX-HUIT EUROS ET NEUF CENTS)
- au compte 1068, la recette de **12 500 €** (DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean Louis DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
Daniel LASCAUX

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 30/06/2025

Date de réception en Sous-Préfecture le 30/06/2025